Présentation générale de la structure et du financement du

PROGRAMME DES ÉQUIPES NATIONALES

Le programme des équipes nationales apporte un soutien financier, technique, médical, en matière d'assurance et autre aux athlètes sélectionnés pour intégrer les trois équipes suivantes :

1. Équipe nationale : cette équipe soutient les meilleurs athlètes et est divisée en six niveaux. Tous les niveaux font partie de l'équipe nationale, chacun déterminant le niveau de soutien financier et autre.

2. Équipe nationale junior : cette équipe soutient les athlètes des catégories d'âge U17 et U21.

3. Équipe de développement : Cette équipe est destinée aux athlètes des catégories U14 et U17 ayant représenté le Canada lors de compétitions internationales.

Un athlète qui refuse une invitation à participer au programme des équipes nationales ne sera pas admissible à un financement ou à un soutien de la part du programme des équipes nationales, de Water Ski and Wakeboard Canada (WSWC) ou de Sport Canada, y compris le financement du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada (sélection). Le financement du PAA est géré conformément à la politique de sélection de WSWC et est soumis à ses propres lignes directrices et exigences. Pour plus de détails sur le PAA, veuillez consulter la page « **CRITÈRES DU PAA DE WSWC ».**

Pour bénéficier du soutien financier et des autres aides du programme des équipes nationales :

(a) tous les athlètes des équipes nationales (à l'exception de ceux du niveau 5) doivent soumettre un plan d'entraînement annuel au directeur de la haute performance (HPD) désigné par le Comité de haute performance de ski nautique (HPC) ; et

(b) tous les athlètes de niveau 5 de l'équipe nationale et tous les athlètes de l'équipe nationale junior doivent soumettre un plan d'entraînement annuel au directeur de la haute performance (HPD) désigné par le Comité de haute performance de ski nautique (HPC).

En fonction de l'engagement de chaque athlète, et sur demande, le directeur du programme de haute performance (HPD) et son équipe d'encadrement aideront les athlètes de l'équipe de développement à élaborer leurs plans d'entraînement annuels.

Les athlètes de l'équipe nationale et de l'équipe nationale junior doivent participer aux championnats nationaux, et ceux de l'équipe nationale doivent participer à tous les stages de sciences du sport organisés par le directeur du programme de haute performance (HPD). Le soutien financier accordé aux athlètes sera supprimé ou réduit en cas d'absence, sauf si celle-ci est approuvée par le directeur du programme de haute performance (HPD).

TYPES D'AIDE FINANCIÈRE
(Voir ci-dessous les critères détaillés et les niveaux de soutien)

- Augmentation du financement destiné à l'entraînement et au soutien aux compétitions de l'équipe nationale. Cette augmentation dépend entièrement des disponibilités budgétaires et sera déterminée à la fin de l'exercice fiscal (le 31 mars).

- Financement des programmes et des manifestations de l'équipe nationale
- Soutien du Programme d'assurance des athlètes canadiens (PAAC). Le PAAC étant réservé aux résidents canadiens, les membres de l'équipe nationale résidant à l'étranger bénéficieront d'un financement équivalent, calculé sur la base du coût annuel actuel de la formule PAAC. Couverture médicale de voyage du CAIP : assurance médicale de voyage pour les athlètes lorsqu'ils se déplacent avec l'équipe
  programmes et événements (tels que définis par le responsable de l'équipe nationale). Veuillez noter que l'assurance CAIP ne peut être souscrite qu'au moment du départ du Canada.

APERÇU DU SOUTIEN À L'ÉQUIPE NATIONALE – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU SOUTIEN
(Voir les critères détaillés et les niveaux de soutien ci-dessous)

Catégorie	Admissibilité au finance	Financement des programmes	Formule d'assurance « Bronze »	Couverture médicale de voyage	Formation « Safe
Équipe nationale de	✓	✓	✓	✓	✓
Équipe nationale de	✓	✓	✓	✓	✓
Équipe nationale de	✓	✓	✓	✓	✓
Équipe nationale de	✗	✓	✓	✓	✓
Équipe nationale de	✗	partiel	✓	✓	✓
Équipe nationale de	✗	partiel	✓	✓	✓
Équipe nationale	✗	limité	✗	✓	✓
Équipe de	✗	✗	✗	✓	✓

CRITÈRES DU PROGRAMME DES ÉQUIPES NATIONALES ET NIVEAUX DE SOUTIEN		
Catégorie	**Critères d'éligibilité [1,2,3]**	**Critères de soutien financier**
Équipe nationale de niveau 1 : Podium	Athlètes ayant terminé premier, deuxième ou troisième en slalom, en figures, en saut ou au classement général lors des derniers Championnats du monde. Si un athlète qui s'est qualifié pour cette catégorie grâce à une place sur le podium obtenue lors de plusieurs championnats du monde précédents ne termine pas premier, deuxième ou troisième dans une épreuve lors des derniers championnats du monde, le HPD peut autoriser cet athlète à rester dans cette catégorie pendant les deux années suivantes s'il estime que celui-ci est toujours en	Éligible à un financement accru pour la formation et les compétitions **(sous réserve de la disponibilité des fonds)**. Financement de toutes les manifestations du programme de l'équipe nationale (telles que définies par le HPD), y compris les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les stages de sciences du sport. **Les montants alloués à chaque manifestation dépendront du budget et pourront varier d'une manifestation à l'autre. Les athlètes seront informés à l'avance des montants alloués avant la manifestation.** Couverture d'assurance CAIP pour les athlètes résidant au Canada ou indemnité équivalente pour les athlètes résidant hors du Canada. Assurance voyage et médicale du CAIP pour les athlètes se rendant à des manifestations organisées dans le cadre du programme de l'équipe nationale (telles que définies par le HPD), notamment les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les stages de science du sport.
Équipe nationale de niveau 2 : athlètes titulaires d'une carte	Athlètes bénéficiant d'un soutien au titre du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada. La WSWC dispose actuellement de sept cartes.	
Équipe nationale de niveau 3 : Équipe mondiale	Les six athlètes dont les résultats obtenus lors des derniers Championnats du monde ont servi à déterminer le score de l'équipe canadienne lors de ces Championnats. Les athlètes qui ne font pas encore partie des niveaux 1 à 3 seront affectés au niveau 3 dès leur sélection parmi les six athlètes retenus pour déterminer le score de l'équipe canadienne aux Championnats du monde de l'année en cours. Ils bénéficieront du financement indiqué pour le reste de l'année, à compter de la date de leur sélection au sein de l'équipe. (Ce financement n'est pas rétroactif.)	

Équipe nationale, niveau 4 : Performance d'élite exceptionnelle	Les athlètes qui : (i) se qualifient pour les US Masters ; (ii) terminent premiers, deuxièmes ou troisièmes en slalom, en figures ou en saut lors d'une compétition professionnelle comptant au moins trois participants figurant parmi les dix premiers du classement de l'IWWF ; (iii) figurent parmi les huit premiers au slalom, au trick ou au saut, ou parmi les cinq premiers au classement général du classement mondial glissant tout au long de l'année ; ou (iv) se sont classés parmi les huit premiers au slalom, au trick ou au saut, ou parmi les trois premiers au classement général lors des derniers Championnats du monde. Les athlètes peuvent être intégrés au niveau 4 à tout moment de l'année civile s'ils obtiennent les résultats susmentionnés. Ils bénéficieront du financement indiqué pour le reste de l'année, à compter de la date à laquelle ils auront atteint le ou les résultats requis. (Le	Financement de toutes les manifestations du programme de l'équipe nationale (telles que définies par le HPD), y compris les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les stages de science du sport. **Les montants du financement pour chaque manifestation dépendront du budget et pourront varier d'une manifestation à l'autre. Les athlètes seront informés à l'avance des montants du financement avant la manifestation.** Couverture d'assurance CAIP pour les athlètes résidant au Canada ou indemnité équivalente pour les athlètes résidant hors du Canada, si le budget le permet. Assurance voyage et médicale du CAIP pour les athlètes lorsqu'ils se rendent à des événements du programme de l'équipe nationale (tels que définis par le HPD), y compris les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les stages de sciences du sport.

	(le financement n'est pas rétroactif)	
Équipe nationale de niveau 5 : U21 – Performance exceptionnelle	Les athlètes âgés de moins de 21 ans au 31 décembre de l'année civile précédente qui ont participé aux derniers Championnats du monde U17 ou U21 ET aux derniers Championnats du monde Open. Ces athlètes doivent s'être qualifiés pour les derniers Championnats du monde Open selon les conditions suivantes : en tant que membre de l'équipe nationale composée de six personnes ; a concouru en tant qu'athlète indépendant dont les scores n'ont pas été pris en compte pour déterminer le score de l'équipe canadienne lors des championnats ET s'est qualifié parmi les 20 premiers chez les hommes, les 15 premières chez les femmes ou les 10 premiers au classement général.	Financement des championnats nationaux et des stages de sciences du sport, ainsi qu'un financement partiel pour les championnats panaméricains et les championnats du monde. **Les montants alloués pour chaque événement dépendront du budget et pourront varier d'un événement à l'autre. Les athlètes seront informés à l'avance des montants alloués avant l'événement.** Couverture d'assurance CAIP pour les athlètes résidant au Canada ou indemnité équivalente pour les athlètes résidant hors du Canada, si le budget le permet. Assurance voyage et médicale du CAIP pour les athlètes lorsqu'ils se rendent à des événements du programme de l'équipe nationale (tels que définis par le HPD), y compris les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les stages de sciences du sport.
Équipe nationale de niveau 6 : Indépendants mondiaux	Athlètes qui se sont qualifiés pour les derniers Championnats du monde ouverts selon les critères suivants : En tant que membre de l'équipe nationale composée de six personnes ; a concouru en tant qu'athlète indépendant dont les scores n'ont pas été pris en compte pour déterminer le score de l'équipe canadienne lors des championnats ET s'est qualifié parmi les 20 premiers chez les hommes, les 15 premières chez les femmes ou les 10 premiers au classement général. Les participants bénéficiant d'une invitation spéciale ne peuvent pas prétendre à une qualification pour l'équipe nationale.	Financement partiel pour les championnats nationaux, les championnats panaméricains et les championnats du monde. Financement pour les championnats du monde et les championnats panaméricains, si les scores de l'athlète sont pris en compte pour déterminer le score de l'équipe canadienne lors de ces championnats. **Les montants de financement pour chaque événement dépendront du budget et pourront varier d'un événement à l'autre. Les athlètes seront informés à l'avance des montants de financement avant l'événement.** Couverture d'assurance CAIP pour les athlètes résidant au Canada ou indemnité équivalente pour les athlètes résidant à l'étranger, si le budget le permet. Assurance voyage et médicale de la CAIP pour les athlètes se rendant à des manifestations organisées dans le cadre du programme de l'équipe nationale (telles que définies par le HPD), notamment les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les stages de science du sport.

Équipe nationale junior	Athlètes ayant participé aux derniers Championnats du monde U17 ou U21. Ces athlètes feront normalement partie du programme pendant deux ans, à condition qu'ils continuent à améliorer leurs performances et qu'ils restent éligibles pour participer aux prochains Championnats du monde U17 ou U21.	Si un athlète figure parmi les 12 premiers au slalom, aux figures ou au saut, ou parmi les six premiers au classement général du dernier classement mondial U17 ou U21, il peut bénéficier d'un financement partiel pour les Championnats panaméricains U17 et U21 ainsi que pour les Championnats du monde U17 et U21. **Les montants du financement pour chaque épreuve dépendront du budget et pourront varier d'une épreuve à l'autre. Les athlètes seront informés à l'avance des montants de financement avant le début de la compétition.** Les athlètes qui participent aux Championnats du monde U17 ou U21 mais qui ne figurent pas parmi les 12 premiers ou les six premiers de ces classements ne recevront aucune aide financière. Assurance voyage et médicale du CAIP pour les athlètes se rendant à des événements du programme de l'équipe nationale junior (tels que définis par le HPD), y compris les championnats nationaux, les championnats panaméricains, les championnats du monde et les stages de sciences du sport.
Équipe de développement	Les athlètes qui représentent le Canada dans les catégories U14 ou U17 lors du Can-Am Challenge ou des Championnats panaméricains. Ces athlètes feront normalement partie du programme pendant deux ans, à condition qu'ils démontrent une amélioration constante de leurs performances. Si le Can-Am Challenge n'a pas lieu, le HPD, en concertation avec l'entraîneur de l'équipe Can-Am, pourra sélectionner des athlètes pour cette équipe en fonction de leurs performances, de leur engagement et de tout autre critère que le NTM jugera pertinent.	Aucun financement direct n'est prévu. Toutefois, un entraîneur sera mis à disposition pour le Can-Am Challenge et les Championnats panaméricains et, en fonction de leur engagement, le responsable de l'équipe nationale ou le personnel d'encadrement pourra aider les athlètes à élaborer un programme d'entraînement annuel. Assurance voyage et médicale du CAIP pour les athlètes lorsqu'ils se rendent à des événements du programme de l'équipe de développement (tels que définis par le HPD), notamment les Championnats nationaux, les Championnats panaméricains, les Championnats du monde et les stages de sciences du sport.

[1] Le Comité de haute performance (HPC) du WSWC peut sélectionner un athlète pour intégrer une équipe si celui-ci n'est pas en mesure de satisfaire aux critères de qualification pour des raisons de santé (par exemple, blessure, maladie, grossesse).

[2] Le HPC peut exclure un athlète du programme ou le retirer de celui-ci après sa qualification si : (a) le comportement passé ou actuel de l'athlète enfreint le Code de conduite de la WSWC, les directives de la WSWC relatives aux réseaux sociaux ou le contrat de l'athlète ; ou (b) l'athlète ne suit pas l'intégralité des formations et programmes éducatifs obligatoires (par exemple, les modules « Safe Sport », les cours sur la lutte contre le dopage, la formation sur les commotions cérébrales).

[3] Les restrictions en matière de déplacements et autres mesures sanitaires imposées en raison de la pandémie de COVID-19 peuvent : (a) avoir un impact négatif sur l'entraînement d'un athlète et ses résultats en compétition ; et (b) réduire le nombre de compétitions auxquelles un athlète participe. Le HPC peut donc déroger à ces critères lors de la sélection des athlètes appelés à participer au programme des équipes nationales s'il estime que l'entraînement ou les résultats en compétition d'un athlète ont été affectés négativement par ces restrictions.